ENSEIGNANT.ES, PSY-EN, CPE CONTRACTUEL.LES GAGNER DES HAUSSES DE SALAIRE POUR TOUT.ES !

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Dans l'académie de Toulouse, ce sont plus de 2000 agent.es contractuel.les qui travaillent dans les écoles, collèges et lycées. Parmi elles et eux, plus de 80% sont rémunéré.es à l'indice 415. Les salaires restent bien trop faibles et n'évoluent pas ou trop rarement.

Malgré quelques améliorations depuis la rentrée 2023, la rémunération des agent.es contractuel.les dans l'académie de Toulouse ne prend en compte que trop peu les diplômes et les expériences antérieures. Il devient urgent d'ouvrir de nouvelles négociations !

UN PROTOCOLE ACADÉMIQUE INSUFFISANT

Depuis septembre 2023, aucun.e agent.e contractuel.le (enseigant.e, PSY-EN, CPE) n'est rémunéré.e en dessous de l'indice 415 (niveau 3) En effet, face à l'augmentation du coût de la vie, il devenait indispensable de revoir des grilles de salaires bien trop faibles !

Malgré cela, un.e enseignant.e à Toulouse peut gagner *500 euros de moins qu'un.e collègue d'une autre académie de France avec les mêmes diplômes et la même expérience* !

Lors de l'audience intersyndicale en Juin 2025 à l'initiative de la CGT, puis lors de chacune des rencontres bilatérales avec le rectorat de Toulouse, nous réaffirmons la nécessité de revoir à nouveau les conditions de rémunération. Le rectorat s'est montré peu enclin à cette idée même s'il n'a pas entièrement fermé la porte à des négociations notamment pour les plus ancien.nes agent.es.

DES DIPLÔMES MAL PRIS EN COMPTE

Dans les disciplines générales, le niveau de diplôme n'est pas pris en compte. Recruté.es à partir du niveau licence (BAC+3) quelque soit le niveau de diplôme dans le domaine enseigné, la rémunération se fait à l'indice 415 (niveau 3). Nous revendiquons un niveau supplémentaire (436) pour les MASTER et deux niveaux de plus (458) pour les doctorats.

Dans les disciplines professionnelles et technologiques, le niveau de diplôme doit être pris en compte à l'embauche de la même manière que pour les disciplines générales.

Niveau	Indice majoré
~~1~~	~~367~~
~~2~~	~~388~~
3	**415**
4	436
5	458
6	480
7	503
8	528
9	553

DES EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES ANTÉRIEURES PAS OU PEU VALORISÉES

Dans les disciplines générales, les expériences dans l'enseignement ne sont prises en compte que pour les collègues nouvellement embauché.es. Par exemple, un.e agent.e qui travaille dans l'académie de Toulouse depuis dix ans est rémunéré.e à l'indice 415 alors qu'un.e nouvel.le agent.e venant d'une autre académie avec la même expérience est rémunéré.e à l'indice 480 soit 320 euros brut d'écart !

Dans les disciplines professionnelles et technologiques, les expériences en lien avec les disciplines enseignées sont très mal reconnues notamment pour les collègues les moins diplômé.es.

Toutes les expériences dans l'enseignement et dans les disciplines enseignées doivent être considéré.es et donner lieu à un reclassement dans la grille de rémunération !

EVALUATION PROFESSIONNELLE POUR UN MEILLEUR SALAIRE ?

Chaque agent.e contractuel.le est sensé.e être soumis.e à une évaluation professionnelle (au moins tous les trois ans) conditionnant une éventuelle augmentation de salaire. Cette évaluation est conjointement réalisée par le/la chef.fe de service (chef.fe d'établissement en général) et les corps d'inspection (IEN/IPR). Le rectorat prend ensuite une décision sur une éventuelle hausse de salaire.

Dans l'académie de Toulouse, on constate que de nombreux.ses collègues sont oublié.es et ne peuvent prétendre à cette évaluation triennale pourtant obligatoire. Par ailleurs, ces évaluations peuvent être vécues comme des sanctions ou pressions alors même que la formation et l'accompagnement des personnels restent largement insuffisants. En cas d'avis défavorable, le rectorat s'est engagé à proposer une nouvelle évaluation l'année suivante pour ne pas voir son salaire bloqué trois ans de plus !

A la CGT Educ'action, nous revendiquons une évaluation déconnectée de la rémunération, comme pour les personnels titulaires. Comme cela se fait déjà dans plusieurs académies de France, nous revendiquons un avancement automatique tous les trois ans dans la grille de rémunération.

POUR GAGNER SUR LES SALAIRES, EXIGEONS COLLECTIVEMENT !



La CGT Educ'action Toulouse sera reçue prochainement par la DPE/DPE4. Nous souhaitons porter à cette occasion la revendication de meilleurs salaires

Pour participer à cette campagne syndicale, complète le formulaire suivant :

POUR GAGNER SUR NOS REVENDICATIONS, REJOINS LA CGT !

La CGT ne vit que grâce au soutien de ses adhérent.es.
La CGT Educ'action Toulouse donne des moyens spécifiques pour développer la défense et les revendications des personnels contractuel.les. Pour nous rejoindre, syndique-toi !



LA CGT REVENDIQUE...

- UN NIVEAU DE RÉMUNÉRATION SUPPLÉMENTAIRE PAR DIPLÔME SUPÉRIEUR AU MINIMUM REQUIS
- UNE REPRISE COMPLÈTE DE L'ANCIENNETÉ DANS L'ENSEIGNEMENT
- UN AVANCEMENT AUTOMATIQUE TOUS LES TROIS ANS DÉCONNECTÉ DE L'ÉVALUATION
- LA TITULARISATION SANS CONDITION DE CONCOURS ET DE NATIONALITÉ

CGT Éduc'action

Bourse du Travail, 19 Place Saint Sernin, Toulouse

www.cgteductoulouse.fr

06 82 16 39 11 • ntenseignants.toulouse@cgteduc.fr

@CGTEducactionofficiel